



CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2006
COMITÉ PERMANENT DES FINANCES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
25 OCTOBRE 2006

Avis de la Fédération des cégeps

Rédaction

Dominique Arnaud

Soutien à la recherche

Monique Pesant

Martin Brazeau

Révision Linguistique

Pauline Gervais

Travaux de secrétariat

Geneviève Lachapelle

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

Quatrième trimestre 2006

ISBN 2-89100-141-9

PA-55-06

Fédération des cégeps

500, boul. Crémazie Est

Montréal (Québec) H2P 1E7

Téléphone : (514) 381-8631

Télécopieur : (514) 381-2263

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	5
INTRODUCTION	7
1. LES CÉGEPS DU QUÉBEC, MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE	9
2. UNE SITUATION FINANCIÈRE ALARMANTE	11
3. UNE SOLUTION AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.....	15
3.1 Les priorités du réseau collégial public	15
CONCLUSION	17

RÉSUMÉ

La Fédération des cégeps, porte-parole officiel des 48 collèges publics du Québec, partage les préoccupations du Comité permanent des finances de la Chambre des communes au sujet de la prospérité économique du pays et de la nécessité, pour maintenir cette prospérité, de fournir aux citoyens les moyens de développer leurs compétences et aux entreprises de bénéficier d'une main-d'œuvre suffisante et qualifiée.

Pour la Fédération et pour les cégeps du Québec, la mesure la plus significative que le gouvernement du Canada devrait prendre dans son prochain budget pour assurer la place du Canada dans la société du savoir et sur la scène socioéconomique mondiale serait de rehausser les transferts fédéraux à l'enseignement postsecondaire, comme il s'y est d'ailleurs engagé.

Les cégeps du Québec sont au cœur du développement socioéconomique et de ses régions. Présents sur tout le territoire québécois, les 48 collèges publics, les 31 centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) et les cinq écoles nationales constituent des pôles majeurs de formation et d'innovation pour leur communauté. Depuis leur création il y a 40 ans, ils ont contribué de manière significative au rehaussement de la scolarisation au Québec. Leurs indicateurs de performance sont très éloquentes à cet égard, qu'il s'agisse du taux de satisfaction des employeurs, du taux d'emploi des diplômés de la formation technique, ou du salaire moyen des techniciens.

Malheureusement, les efforts des collèges du Québec pour répondre aux nouvelles exigences des jeunes, des adultes, des entreprises et des communautés dans un contexte de mondialisation et de concurrence internationale, sont actuellement compromis, en raison de leur sous-financement chronique, **évalué à 305 millions de dollars récurrents**.

Le gouvernement du Québec a fait un effort particulier en août 2006 en octroyant aux cégeps 80 millions de dollars sur trois ans. Ces montants représentent une bouffée d'oxygène, mais ils restent insuffisants pour combler tous les besoins récurrents du réseau collégial. Les cégeps estiment à cet égard que la solution à leur sous-financement se trouve désormais entre les mains du gouvernement fédéral, qui doit rehausser ses transferts à l'enseignement postsecondaire, et cela dès le prochain budget.

Recommandation de la Fédération des cégeps au Comité permanent des finances

Compte tenu de la hauteur de son sous-financement et de ses priorités pour maintenir un enseignement collégial accessible et de haute qualité, la Fédération des cégeps, à l'instar du gouvernement du Québec, demande au Comité permanent des finances de recommander au gouvernement fédéral de **rehausser les transferts à l'enseignement postsecondaire** à la hauteur de ce qu'ils étaient avant les compressions de 1994-1995, soit 2,2 milliards en dollars courants (4,9 milliards en dollars constants).

INTRODUCTION

La Fédération des cégeps, porte-parole officiel des 48 collèges publics du Québec, remercie le Comité permanent des finances de la Chambre des communes de son invitation à participer aux audiences publiques sur la place du Canada dans un monde concurrentiel. La Fédération est heureuse d'avoir ainsi l'occasion de mieux faire connaître les cégeps au Comité et de lui faire part de leurs attentes envers le gouvernement fédéral.

La Fédération des cégeps représente les cégeps pour toutes les questions qui concernent l'ensemble du réseau auprès des instances gouvernementales, des organismes du milieu de l'éducation, du monde du travail, des groupes sociaux, des médias et du grand public. Elle partage les préoccupations du Comité permanent des finances au sujet de la prospérité économique du pays et de la nécessité, pour maintenir cette prospérité, de fournir aux citoyens les moyens de développer leurs compétences et aux entreprises de bénéficier d'une main-d'œuvre suffisante et qualifiée.

Dans le présent mémoire, la Fédération s'attachera plus particulièrement à répondre à la question posée par le Comité permanent des finances sous l'angle des mesures que le gouvernement du Canada devrait prévoir dans son prochain budget pour s'assurer, selon ses propres termes, «que les citoyens aient les compétences nécessaires pour leur propre bénéfice et celui des entreprises, et pour que le Canada puisse prospérer sur l'échiquier mondial». **Pour la Fédération et pour les cégeps du Québec, la mesure la plus significative que le gouvernement du Canada devrait prendre dans son prochain budget pour assurer la place du Canada dans la société du savoir et sur la scène socioéconomique mondiale serait de hausser les transferts fédéraux à l'enseignement postsecondaire.** En janvier 2006, les partenaires québécois de l'enseignement postsecondaire ont d'ailleurs signé une déclaration commune pour réaffirmer toute l'importance de l'enseignement postsecondaire et la nécessité que le gouvernement fédéral hausse ses transferts à la hauteur de ce qu'ils étaient en 1994-1995, soit 2,2 milliards en dollars courants (4,9 milliards en dollars constants). Par la suite, en février 2006, la délégation du Québec a exprimé toutes ses attentes à cet égard, lors du *Sommet sur l'éducation postsecondaire et la formation professionnelle au Canada*.

Le gouvernement du Canada a d'ailleurs lui-même affirmé sa volonté de régler la question du déséquilibre fiscal et le budget fédéral a donné un premier signal de la volonté du gouvernement de trouver des solutions pour l'enseignement postsecondaire : une fiducie d'un milliard de dollars a été créée pour les infrastructures et les équipements des réseaux d'enseignement postsecondaire, ce qui devrait représenter un montant de 235 millions pour les universités et pour les collèges du Québec. Mais cela est loin d'être suffisant pour combler le sous-financement des cégeps du Québec et leur permettre de répondre aux exigences de formation et de développement des compétences des jeunes, des adultes et des communautés. C'est pourquoi la Fédération des cégeps a donné tout son appui au gouvernement du Québec en vue de faire progresser ce dossier, crucial pour assurer la place du pays dans l'économie mondiale.

Dans son mémoire, la Fédération des cégeps dressera tout d'abord un bref portrait des cégeps québécois, suivi d'une présentation de leur situation financière et de leurs priorités de développement pour les prochaines années. Découlant de ces priorités, une seule recommandation, de toute première importance pour l'avenir des cégeps québécois, sera par la suite faite au Comité permanent des finances.

1. LES CÉGEPs DU QUÉBEC, MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE

Les collèges québécois sont au cœur du développement socioéconomique du Québec et de ses régions. Présents sur tout le territoire québécois, **les 48 collèges publics, les 31 centres collégiaux de transfert de technologie et les cinq écoles nationales** constituent des pôles majeurs de formation et d'innovation pour leur communauté. Les collèges publics du Québec comptent **147 000 étudiants** à l'enseignement ordinaire et **23 000 étudiants** en formation continue créditée.

Depuis leur création il y a 40 ans, les collèges du Québec ont contribué de manière significative au rehaussement de la scolarisation au Québec. Le taux d'accès à l'enseignement collégial est passé de 39,3 % en 1975 à 59,3 % en 2004¹. Le Québec occupe la première place au Canada pour l'obtention d'un diplôme postsecondaire chez les 25-29 ans. Ainsi, il est de 69 % au Québec et de 63 % seulement en Ontario. Selon Pierre Fortin, professeur à l'Université du Québec à Montréal et économiste : «Ce qui frappe ici c'est la très grande popularité des cégeps auprès des jeunes dès qu'ils ont complété leurs études secondaires. Les cégeps se démarquent en tant **qu'accélérateurs de scolarisation**. Ils remplissent cette tâche mieux que les systèmes en vigueur dans les autres provinces canadiennes².»

Les indicateurs de performance des cégeps illustrent de façon éloquentes la contribution des collèges à la société québécoise et au développement de l'économie.

- Tout d'abord, le **taux de satisfaction des employeurs** à l'égard des diplômés de la formation technique collégiale est très élevé, de 91 % en 1994 il passe à 95,7 % en 2002.
- Ensuite, le **taux d'emploi des diplômés** de la formation technique est également remarquablement élevé, et en hausse constante, passant de 84,3 % en 1993 à 91,3 % en 2005.
- Le **taux de chômage des techniciens** est très bas : il n'était que de 5,5 % en 2005 comparativement à 13,5 % pour les jeunes de 15 à 24 ans au Québec et de 12,4 % pour les 15-24 ans dans l'ensemble du Canada.
- Finalement, comme l'indique Pierre Fortin, «Acquérir un diplôme postsecondaire est très avantageux sur le plan salarial. Au Québec, la détention d'un diplôme collégial s'accompagne d'une **hausse de 11%** de la rémunération des jeunes Québécois par rapport à celle des diplômés du secondaire³».

Les collèges du Québec, par ailleurs, parce qu'ils sont présents sur l'ensemble du territoire québécois, donnent accès à l'enseignement postsecondaire aux jeunes dans leur propre milieu, forment une main-d'œuvre compétente et disponible pour les entreprises régionales, et par le fait même contribuent à l'occupation du territoire. Leurs activités de formation continue et de recherche appliquées auprès des entreprises, leur engagement dans les instances régionales et locales en font des moteurs du développement socioéconomique des régions. Sans compter la

¹ Source : MELS, Indicateurs de l'éducation, Édition 2006.

² Source : FORTIN, Pierre, HAVET Nathalie, VAN AUDENRODE, Marc, *L'apport des cégeps à la société québécoise*, avril 2004.

³ *Ibid, op. cit.* p.8. L'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires augmente de 15 % le taux d'emploi chez les jeunes de 25 à 29 ans et de 11 % leur salaire hebdomadaire moyen.

force économique du réseau collégial lui-même qui, par ses seules activités, injecte 1,5 milliard de dollars par année dans les communautés⁴.

Des efforts compromis

Malheureusement, les efforts des collèges du Québec pour répondre aux nouvelles exigences des jeunes, des adultes, des entreprises et des communautés dans un contexte de mondialisation et de concurrence internationale sont actuellement compromis, en raison de leur situation de sous-financement chronique.

Ainsi, le manque de ressources financières a de nombreuses conséquences, dont les principales sont :

- **de limiter l'accès** à l'enseignement postsecondaire aux adultes désireux de poursuivre leur formation ou de se perfectionner et l'offre de services de formation aux entreprises et aux communautés régionales;
- **de limiter l'accueil** des étudiants internationaux et des personnes immigrantes dont il faudrait pourtant assurer la mise à jour des connaissances et des compétences;
- **de restreindre les services de soutien** à la réussite des étudiants, les services psychosociaux pour les étudiants en détresse psychologique, l'intégration des étudiants handicapés et l'offre de services aux étudiants des premières nations;
- **de freiner la capacité** de recherche, de transfert technologique et d'innovation des cégeps et des centres de transferts de technologie;
- **de compromettre la mise à jour** des programmes de formation et l'actualisation des équipements et des espaces de laboratoire;
- **d'entraîner la détérioration** du parc immobilier, d'accélérer le vieillissement des équipements et d'appauvrir les collections des bibliothèques.

⁴ *Les cégeps, une réussite québécoise*, mémoire présenté au *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial*, Fédération des cégeps, mai 2003, *op. cit.* p.15.

2. UNE SITUATION FINANCIÈRE ALARMANTE

Une dépendance de l'État extrême

La situation des cégeps est d'autant plus alarmante que leur dépendance financière à l'égard de l'État est extrême. En effet, **86 % du budget des cégeps provient du gouvernement du Québec**. Les collèges n'ont aucun revenu en provenance du gouvernement fédéral et ils ne peuvent imposer ni droits de scolarité, ni taxes scolaires.

Tableau 2
Revenus de fonctionnement et répartition du budget des cégeps et des universités, en 1994-1995 et 2003-2004¹

	1994-1995		2003-2004	
	Cégeps	Universités	Cégeps	Universités
Revenus totaux	1 317 M \$	2 696 M \$	1 496 M \$	4 203 M \$
Répartition par source de revenu				
Gouvernement du Québec	88 %	63 %	86 %	53 %
Gouvernement du Canada	0 %	9 %	0 %	13 %
Droits et frais ²	3 %	13 %	3 %	12 %
Autres revenus ³	9 %	15 %	11 %	22 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %

1. L'année scolaire 2003-2004 est l'année de référence la plus récente disponible.
2. Cette catégorie comprend les droits de scolarité, d'admission, d'inscription, afférents, etc.
3. Cette catégorie regroupe la vente de biens et services (externes et aux étudiants), les subventions non gouvernementales et d'autres organismes, les revenus de placement et des fondations, etc.

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Statistiques de l'éducation*.

Un état de sous-financement chronique

Le sous-financement de l'enseignement supérieur, sur l'ensemble du territoire canadien, est largement prouvé. Les cégeps du Québec ne font pas exception à la règle. Comme les universités, ils sont aux prises avec un état de situation qui s'aggrave d'année en année.

Dans les années 90, les cégeps ont subi de très lourdes compressions, **de l'ordre de 265 millions de dollars**, afin de répondre à l'atteinte du «déficit zéro». Le réinvestissement des années 2000, à la suite du Sommet du Québec et de la Jeunesse, de 60 millions de dollars récurrents n'a rétabli que très partiellement leur base de financement. Par ailleurs, depuis plusieurs années, le budget des cégeps couvre tout juste les coûts de système et ne tient pas compte des nouveaux besoins, notamment en matière d'énergie, de technologies de l'information, de formation continue, d'accueil des étudiants internationaux, de soutien aux

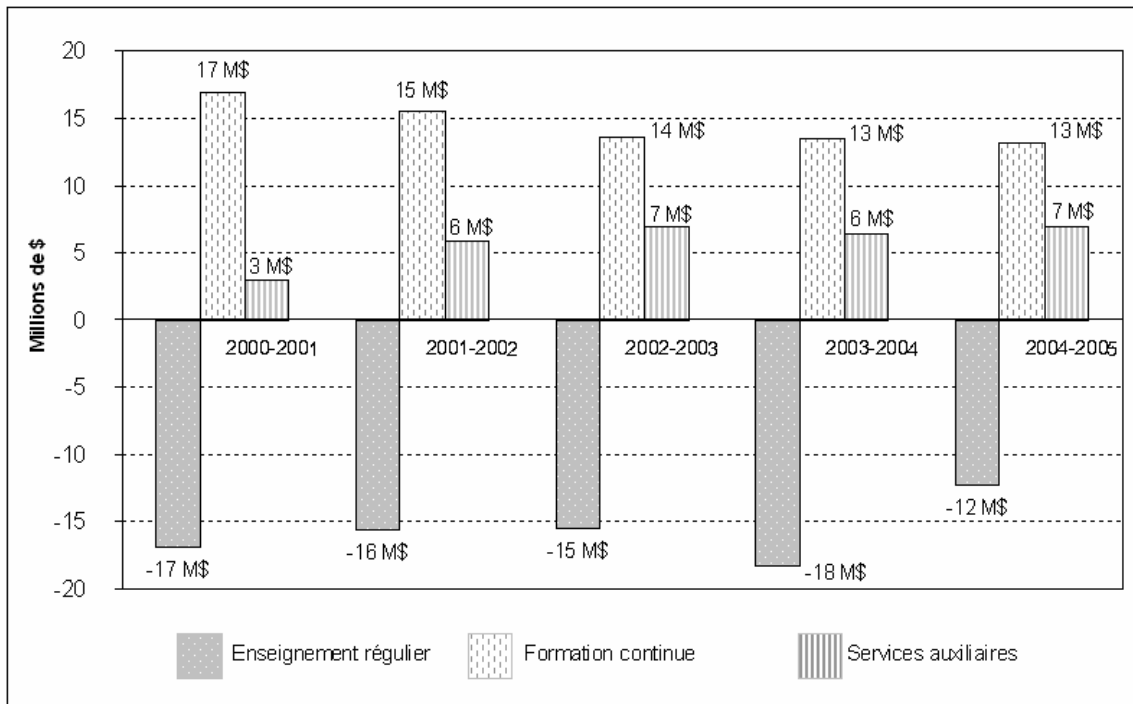
étudiants handicapés, de recherche et de transfert auprès des entreprises et de maillage entre les cégeps et leur communauté.

Le réinvestissement de 80 millions annoncés en août 2006 par le gouvernement du Québec représente un pas dans la bonne direction mais il est loin de combler l'ensemble des besoins.

Une situation de déficit

- **Le manque de financement des cégeps à l'enseignement régulier est constant** depuis 2000-2001. En 2004-2005, la dépense par étudiant assumée par les cégeps était de 8822 \$ alors que la subvention accordée au réseau collégial québécois s'élevait à 8103 \$. Cela représente un manque à gagner de **12 millions de dollars à l'échelle du réseau**. Jusqu'à maintenant, les sommes dégagées par la formation continue et les activités autofinancées des cégeps ont été utilisées pour soutenir l'enseignement régulier.

Tableau 1
Résultats financiers du réseau collégial public de 2000-2001 à 2004-2005



Source : Fédération des cégeps à partir des rapports financiers des cégeps.

- Contrairement aux universités, **l'enveloppe budgétaire des cégeps en formation continue est fermée**. Résultat, 4000 adultes environ sont en attente de formation dans les cégeps du Québec. Dans certains programmes d'études, les cégeps ne peuvent répondre qu'à 20 % de la demande.
- **Plusieurs cégeps sont en prévisions budgétaires déficitaires pour 2006-2007**, selon un sondage réalisé par la Fédération des cégeps en août 2006, qui révèle que dans 19 cégeps au moins, les prévisions budgétaires pour 2006-2007 sont

déficitaires. Ces déficits s'élèvent en moyenne à 200 000 \$ par cégep⁵. Il faut savoir que, contrairement aux universités, les collèges sont tenus par la loi de présenter des budgets équilibrés. Cela les oblige chaque année à procéder à des exercices de rationalisation difficiles, alors que les besoins des étudiants et des communautés augmentent.

Un comité conjoint ministère de l'Éducation-Fédération des cégeps a d'ailleurs confirmé en 2003-2004 que les allocations à l'enseignement régulier ne couvrent pas les coûts assumés par les cégeps **et que la situation financière des cégeps comporte des risques pour les prochaines années.**

Des besoins financiers récurrents de 305 millions de dollars

Les collèges évaluent leur sous-financement à **au moins 305 millions par année**⁶. Les paramètres suivants illustrent bien cet état de fait :

- **Leur modèle de financement FABES⁷ est sous-indexé**, sur la base de l'indice du prix à la consommation (IPC). Ainsi, sur cette base, les ressources octroyées en 2005-2006 devraient représenter 121,79 % des allocations disponibles en 1993-1994⁸.
- **Des constantes de normalisation** sont utilisées pour refléter la capacité de payer du gouvernement, après évaluation des besoins, entraînant notamment le sous-financement des bâtiments, de l'énergie, du mobilier, des équipements et des bibliothèques. À titre d'exemple, pour ce qui est des coûts de l'énergie, le manque à gagner est de 14 millions de dollars.
- Les collèges ont des obligations financières pour ce qui est de **certains besoins spécifiques qui ne sont pas pris en compte** par leur modèle actuel de financement, qui date des années 90. Ces besoins sont, entre autres :
 - la révision et la mise à jour des programmes d'études;
 - l'achat d'équipements des technologies de l'information;
 - le développement de la recherche et du transfert de technologie;
 - l'ouverture de l'enveloppe de la formation continue à temps partiel;
 - l'amélioration des règles de financement des étudiants étrangers et la mise en place de stages pour les étudiants québécois à l'étranger;
 - le soutien aux étudiants handicapés ou ayant des troubles d'apprentissage;
 - le maillage accru entre les cégeps et leur communauté.

⁵ Au total, 45 cégeps sur 48 ont répondu au sondage.

⁶ La Fédération des cégeps rendra public au cours des prochaines semaines un rapport documentant ce sous-financement.

⁷ Le modèle de financement des cégeps est connu sous l'acronyme FABES : «F» pour les montants fixes, «A» pour les activités connexes à l'enseignement, «B» pour les bâtiments, «E» pour les ressources enseignantes, «S» pour les besoins spécifiques.

⁸ IPC 2005-2006/IPC1993-1994 = 121,79 %.

3. UNE SOLUTION AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le gouvernement du Québec a fait un effort particulier en août 2006 en octroyant aux cégeps 80 millions de dollars sur trois ans. Ces montants représentent une bouffée d'oxygène, mais ils restent insuffisants pour combler tous les besoins récurrents du réseau collégial.

Le réseau collégial estime à cet égard que la solution à son sous-financement se trouve désormais entre les mains du gouvernement fédéral, qui doit rehausser ses transferts à l'enseignement postsecondaire, comme le premier ministre, M. Stephen Harper, s'y est d'ailleurs engagé pendant la dernière campagne électorale fédérale. Et cela dans le respect des champs de compétence du Québec en matière d'éducation.

Rappelons en effet que, dans une lettre au Conseil de la Fédération datée du 12 janvier 2006, le premier ministre Harper, alors chef du Parti conservateur du Canada, a affirmé sa conviction de la nécessité d'améliorer le soutien à l'éducation postsecondaire et à l'acquisition de compétences en haussant le Transfert canadien en matière de programmes sociaux. Dans cette même lettre, M. Harper a indiqué sa volonté d'établir, conjointement avec les provinces, un Transfert canadien pour l'éducation et la formation afin d'assurer un soutien financier stable et continu⁹. **Ce sont là des engagements majeurs auxquels il faudra donner suite, et cela dès le prochain budget fédéral.**

3.1 Les priorités du réseau collégial public

Une hausse des transferts fédéraux à l'enseignement postsecondaire permettrait au réseau collégial de mettre en œuvre les grandes priorités suivantes, qui ont toutes pour perspective le meilleur service à rendre aux jeunes, aux adultes et aux communautés et la réponse la plus adaptée aux nouveaux besoins de la société :

- **Maintenir l'accessibilité et la qualité des services** et assurer le développement des compétences et de la réussite sur l'ensemble du territoire québécois, notamment en :
 - offrant un encadrement accru aux étudiants pour assurer la persévérance aux études et la réussite;
 - développant des stages de formation à l'étranger pour les étudiants québécois;
 - assurant l'accueil et l'encadrement des étudiants handicapés ayant des troubles d'apprentissage et des problèmes de santé mentale;
 - offrant des services adéquats aux adultes désireux de développer leurs compétences.
- **Assurer la mise à jour** des infrastructures technologiques, des programmes et des ressources, notamment en :
 - renouvelant les équipements de haute technologie;
 - assurant l'implantation de nouveaux programmes de formation.

⁹ M. Stephen Harper, chef du Parti conservateur du Canada, Lettre au conseil de la Fédération, 12 janvier 2006.

- **Assurer la pérennité** des bâtiments et la qualité des lieux de formation, notamment en :
 - maintenant en bon état les infrastructures;
 - assurant la qualité des lieux de formation en matière de sécurité, d'entretien, de propreté et de salubrité.
- **Consolider la présence des cégeps** dans leur milieu et leur contribution au développement régional, notamment en :
 - accueillant davantage d'étudiants internationaux;
 - développant plus de stages en milieu de travail pour assurer une meilleure insertion des jeunes à l'emploi;
 - consolidant la recherche, le transfert et l'innovation technologique auprès des entreprises, par le biais des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT).
- **Appuyer les cégeps** enregistrant une baisse marquée de clientèle, en :
 - maintenant les enveloppes spécifiques permettant d'assurer l'accès à l'enseignement collégial sur tout le territoire québécois.

Recommandation de la Fédération des cégeps au Comité permanent des finances

Compte tenu de la hauteur de son sous-financement et de ses priorités pour maintenir un enseignement collégial accessible et de haute qualité, la Fédération des cégeps, à l'instar du gouvernement du Québec, demande au Comité permanent des finances de recommander au gouvernement fédéral de **rehausser les transferts à l'enseignement postsecondaire** à la hauteur de ce qu'ils étaient avant les compressions de 1994-1995, soit 2,2 milliards en dollars courants (4,9 milliards en dollars constants).

CONCLUSION

La Fédération des cégeps remercie le Comité permanent des finances de lui avoir donné l'occasion de partager ses préoccupations quant à la place du Canada sur l'échiquier économique mondial et de lui faire connaître la contribution des cégeps au développement socioéconomique du Québec et du Canada. Elle attend à présent des membres du Comité qu'ils partagent sa vision de l'avenir du réseau collégial public et reprennent à leur compte les attentes des cégeps québécois envers le prochain budget fédéral, qui doit absolument prévoir un rehaussement significatif des transferts à l'enseignement postsecondaire.